

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 967 du 23 septembre 1948 :

n° 967

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date de publication

23 septembre 1948

Date du numéro

30 septembre 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de trois mois pour en jouir à Tananarive (Madagascar), est accordé à M. Razafimatratra, mécanicien contractuel en service aux travaux publics. M. Razafimatratra rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime, pour compter du 1er octobre 1948, et voyagera en 3e classe aux frais du budget local (assimilation : 4e catégorie).

Signé : CHAMBOREDON.